

Urbanisme à Toulouse et pollution au plomb : Moudenc persiste à cacher des informations. Scandale sanitaire en vue ?

Après avoir vu le vote du PLUIH invalidé par la justice, il semble que l'insincérité dans l'élaboration des documents d'urbanisme de la métropole et de la ville de Toulouse persiste.

Ainsi ce jeudi 16 février en Conseil de Métropole, il sera présenté pour validation la non-réalisation d'une évaluation environnementale concernant la deuxième modification du PLU sur la commune de Toulouse (DEL-23-0151), permettant aux promoteurs de construire dans un secteur qui est actuellement l'objet d'une surveillance sanitaire par l'ARS en raison d'une pollution des sols au plomb liée à l'activité de la STCM de 1952 à 2020.

Or, le dossier complet de cette modification du PLU n'a jamais été transmis aux élus métropolitains malgré de nombreuses demandes. En conséquence, aucun débat préalable n'a pu avoir lieu sur cette situation potentiellement dangereuse sanitaire, faute de transparence sur le dossier.

Dans la délibération de 3 pages présentée aux élus, Monsieur Moudenc, Président de Toulouse Métropole, met en avant le fait que la MRAe, Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Occitanie, a rendu le 6 janvier 2023 un avis conforme de dispense d'évaluation environnementale pour ce projet de modification du PLU. Cela représente une omission volontaire d'information puisque les élus et les citoyens intéressés ne sont en revanche pas informés du premier avis rendu par la MRAe le 18 octobre 2022, décidant de soumettre cette modification à évaluation environnementale, après examen au cas par cas.

La question de l'évaluation environnementale est majeure pour ce dossier : les demandes de modification contenues dans la délibération concernent des zones soumises à surveillance sanitaire en raison de concentration de plomb dans le sol dépassant les seuils réglementaires. A savoir : l'OAP Cervantès, ex site Peugeot, l'OAP Alfred Nobel, ex site Citroën, et le chemin de la Levrette

Or M. Moudenc ment par omission en affirmant que "ce dossier conclut que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement qui nécessiteraient la réalisation d'une évaluation environnementale", il passe sciemment sous silence le premier avis rendu par la MRAe le 18 octobre 2022.

Comment est-on passé de la première décision de la MRAe indiquant la nécessité d'une évaluation environnementale à cette seconde décision favorable ? Comment se fait-il que les élus n'aient pas eu communication de ces éléments ?

En tant qu'élus, nous tenons à exprimer notre indignation face au manque de transparence qui caractérise une nouvelle fois la conception du débat démocratique selon Monsieur Moudenc. Alors même que des enquêtes sanitaires sont encore en cours et que 2 députés attendent encore études et réponses complètes sur les risques de contamination pour les populations du Nord de Toulouse, pourquoi cette tentative de passage en force en cachant des informations essentielles ?

Odile Maurin, Jamal El Arch, Brigitte Bec, Aymeric Deheurles, Caroline Honvault, Marc Péré, Agathe Roby, Maxime Le Texier, élus métropolitain du groupe Alternative pour une Métropole Citoyenne (AMC)